

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds siège en séance ordinaire ce lundi 5 juin 2023 à 19h00 à la salle Amicale

Sont présents à cette séance :

MADAME : Valérie Gagnon

MESSIEURS : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton, Dominic Parent.

Sous la présidence de MME Andrée Gosselin, mairesse.

Assiste également à la séance : Mme Sonia Tardif /directrice générale et greffière-trésorière et M. Éric Guay responsable des travaux publics

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1 mai 2023.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Rapport de la mairesse
12. Dépôt-rapport annuel -Application du règlement sur la gestion contractuelle no 373 modifiant le règlement no 348.
13. Vente pour taxes- Désignation d'un représentant municipal à la MRC des Appalaches
14. Offre de services Imprimerie Commerciale pour le panneau extérieur à l'hôtel de ville

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Adoption du règlement numéro 384 sur la prévention des incendies

VOIRIE

16. Entente Commission scolaire des Appalaches pour l'entretien de la pelouse pour la saison 2023 et le déneigement pour la saison 2023-2024
17. Achat et installation de dos d'âne sur la rue Bellevue nord
18. Appel d'offres sur invitation pour le contrôle des matériaux granulaires - travaux de réfection rang 6 est
19. Prévisions budgétaires de l'année en cours- Rémunération au poste de voirie

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

20. Demande d'aide financière au MAMH- programme PRIMA

AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Adoption du règlement numéro 385 relatif à la démolition d'immeuble
22. Demande d'acquisition de Délices Dubois SENC (Cindy Gosselin et Rico Dubois) pour acquisition de l'ancien chemin Craig (lots 4 450 392 et 4 450 395).
23. Vente aux enchères -terrains rue des Prés nord

24. Entente intermunicipale MRC des Appalaches-inspecteur en bâtiment -Retrait
25. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 386 modifiant le règlement de zonage numéro 175

LOISIRS ET CULTURE

26. Nouvelle bibliothèque
27. Embauche de madame Mme Caroline Fecteau
28. Le Canada en fête
29. Embauche des entraîneurs pour les activités sportives de la saison estivale

DIVERS

- a) Investissement éolien
- b) Mot de remerciement à la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande pour le souper du 2 juin 2023.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 118-06-23 Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES MINUTES DU 1 MAI 2023

- 119-06-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Mme Gosselin en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 120-06-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	22 630.60\$
Incendie :	1 859.83
Sécurité :	38 812.86
Voirie :	13 290.68
Hygiène du milieu :	12 022.15
Santé et bien-être	48.48
Urbanisme :	6 084.73
Loisirs :	10 138.17
Salaires :	10 474.65

TOTAL	115 362.15 \$
--------------	----------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

121-06-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Madame Gosselin a fait un résumé de la séance des maires tenue en mai.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Richard Lefrancois fait un compte rendu de la visite organisée par la MRC des Appalaches le 26 mai dernier.

Madame Valérie Gagnon mentionne qu'un pique-nique est organisé Le 1 juillet prochain pour souligner la fête du Canada.

RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il a été fait par M. Éric Guay.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse a présenté son rapport de l'année 2022 en séance tenante et il sera diffusé sur tout le territoire de la municipalité.

DÉPÔT-RAPPORT ANNUEL -APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUEL NO 373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 348.

Comme le prévoit l'article 961.4 du Code municipal du Québec, madame Sonia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passée au cours du dernier exercice financier complet (1 janvier au 31 décembre 2022) avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. Cette liste est diffusée sur le site « WEB » de la Municipalité.

VENTE POUR TAXES- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA MRC DES APPALACHES

CONSIDÉRANT QUE le rôle du représentant municipal sera d'enrichir un 1er montant couvrant le total des sommes dues;

CONSIDÉRANT QUE cette première mise stimulera l'enchère et permettra à la municipalité d'être remboursée si les acheteurs présents continuent à miser sur les propriétés disponibles;

122-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyée par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité nomme monsieur Richard Lefrançois, conseiller municipal ou madame Sonia Tardif, directrice générale pour agir le jour de la vente pour taxes des immeubles qui aura lieu le mardi 13 juin à 10h00, au bureau de la MRC.

OFFRE DE SERVICES IMPRIMERIE COMMERCIALE POUR LE PANNEAU EXTÉRIEUR À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Thetford remplace son panneau d'affichage extérieur et qu'elle prendra le petit espace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer son panneau d'affichage afin de prévoir le nouveau logo;

123-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyée par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Imprimerie Commerciale de Thetford du 11 mai 2023 au montant de 402.50\$ plus les taxes applicables pour l'impression de deux (2) panneaux, le laminage et le nettoyage de l'enseigne. Au besoin, les frais de l'infographie seront en sus.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

124-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 384 sur la prévention des incendies soit adopté et il l'est.

VOIRIE

ENTENTE COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE POUR LA SAISON 2023 ET LE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire demande à la municipalité d'exécuter les travaux d'entretien de la pelouse pour la saison 2023 de ses emplacements ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches ne souhaite pas procéder par appel d'offres et qu'elle demande à la municipalité d'exécuter

les travaux de déneigement et de sablage de ses emplacements tel que prévu au devis effectif les années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches représenté par monsieur André Dallaire directeur des ressources matérielles propose de verser une compensation à la municipalité soit le montant payé pour l'année 2022 plus une indexation selon l'indice des prix à la consommation au 31 décembre de chaque année;

125-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la demande de la Commission scolaire des Appalaches et exécute les travaux demandés.

Que les assureurs de la municipalité soient informés des services rendus à la Commission scolaire des Appalaches.

ACHAT ET INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LA RUE BELLEVUE NORD

CONSIDÉRANT la réception de plusieurs plaintes de résidents de la rue Bellevue nord en ce qui concerne la vitesse des usagers dans leur secteur ;

126-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrancois et appuyée par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité vérifie les coûts pour la fourniture et l'installation de dos d'âne sur la rue Bellevue nord.

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES -TRAVAUX DE RÉFECTION RANG 6 EST

ATTENDU QU'UN appel d'offres est nécessaire pour le contrôle des matériaux granulaires pour les travaux sur le rang 6 est ;

ATTENDU QUE les travaux prévus par la municipalité sont indiqués dans les documents préparés par SNC-Lavalin (projet no 694157);

ATTENDU QUE les soumissions devaient être déposées au plus tard le jeudi 1 juin 2023 à 11h00 et qu'une seule a été reçue par courriel le 29 mai 2023;

127-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyée par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Englobe au montant de 11 848.17\$ taxes incluses.

QUE ce contrat soit octroyé conditionnellement à la réalisation des travaux sur le rang 6 est.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE EN COURS- RÉMUNÉRATION AU POSTE DE VOIRIE

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont été réalisés au sous-sol de l'hôtel de ville par les employés municipaux au cours des mois de janvier, février et mars 2023;

ATTENDU QUE le poste budgétaire de la rémunération de la voirie doit être ajusté afin de tenir compte de la dépense salariale suite aux travaux supplémentaires réalisés;

128-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le surplus cumulé de la municipalité soit affecté pour un montant de quinze mille dollars (15,000\$) afin d'augmenter les crédits disponibles au poste budgétaire de la rémunération de la voirie pour l'année en cours.

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH- PROGRAMME PRIMA

Attendu que :

- La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire présenter une demande de subvention au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) visant à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population et en permettant la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés;

129-06-23

Il est proposé par M. Richard Lefrancois et appuyée par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.
- la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

130-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 385 relatif à la démolition d'immeuble soit adopté et il l'est.

DEMANDE D'ACQUISITION DE DÉLICES DUBOIS SENC (CINDY GOSSELIN ET RICO DUBOIS) POUR ACQUISITION DE L'ANCIEN CHEMIN CRAIG (LOTS 4450392 ET 4450395).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des immeubles (lots 4 450 392 et 4 450 395) et qu'une demande de la part de Délices Dubois Senc a été faite à Me Étienne Deblois notaire de Thetford Mines ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit deux parties de terrain de l'ancien chemin Craig;

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale pour être déclaré propriétaire des immeubles suivants : lots 4 450 392 et lot 4 450 395 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entièreté des frais relatifs à l'acquisition des deux lots sont à la charge des demandeurs,

131-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la municipalité accepte la demande en acquisition judiciaire du droit de propriété de Délices Dubois Senc ainsi qu'aux conclusions recherchées.

QUE madame Sonia Tardif directrice générale ou Madame Andréa Gosselin mairess , soient autorisés à signer les documents légaux dans ce dossier de Me Étienne Deblois notaire.

VENTE AUX ENCHÈRES -TERRAINS RUE DES PRÉS NORD

Dépôt de deux (2) offres d'achat pour les lots suivants :

-lot 5 437 926(122, rue des Prés nord)

Monsieur Anthony Cyr et madame Lydia Lambert- montant offert de 100\$-23 mai 2023

-lot 5537927(132, rue des Prés nord)

Monsieur Anthony Cyr et madame Lydia Lambert- montant offert de 100\$-23 mai 2023

ATTENDU l'appel de propositions en regard des deux (2) terrains résidentiels de la rue des Prés nord ;

132-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrancois et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les offres énumérées ci-dessus soit acceptées.

QUE le tout soit conforme aux conditions stipulées dans l'avis public et le formulaire en regard de cet appel de propositions pour la vente desdits terrains et de la résolution # 152-06-22.

QUE la vente du terrain soit faite sans garantit légale et que les frais de notaire et/ou d'arpenteur si requis soient à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et/ou la directrice générale / greffière-trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de cette vente.

ENTENTE INTERMUNICIPALE MRC DES APPALACHES-INSPECTEUR EN BÂTIMENT -RETRAIT

CONSIDÉRANT QUE les modalités prévues à l'entente intermunicipale par la MRC des Appalaches ont changées pour les services d'un inspecteur en bâtiment depuis la présentation du projet en février dernier ;

133-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité annule la résolution adoptée le 6 mars 2023 et portant le numéro 66-03-23 et qu'elle informe la MRC des Appalaches de sa décision.

***AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 386
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 175***

134-06-23

Proposée par Mme. Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 386 modifiant le règlement de zonage numéro 175.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

Que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juillet 2023 à 18h45 à la salle Amicale.

LOISIRS ET CULTURE

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

A) PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la municipalité a besoin des plans et devis pour l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque et que les documents soient disponibles via le SEAO à compter du 14 août 2023;

ATTENDU QUE les soumissions des intéressés devront être reçues au bureau municipal avant 11 hres le 11 septembre 2023 et ouvertes ce même jour à compter de 11h05;

ATTENDU QU' une estimation des coûts a été faite tel que prévu à l'article 961.2 du code municipal;

135-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate monsieur Éric St-Laurent selon sa tarification en vigueur pour la préparation des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque .

B) DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité est à la recherche de nouveaux partenaires financiers pour participer au projet de construction de la nouvelle bibliothèque ;

136-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyée par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité dépose une demande au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la Caisse Desjardins de Thetford ainsi qu'une demande au Centre de services scolaire des Appalaches (CSSA) puisque les élèves de l'école La Passerelle pourront utiliser les services de la nouvelle bibliothèque .

EMBAUCHE AU POSTE DE CONCIERGE AU CENTRE CULTUREL(REMPLACEMENT)

137-06-23

Proposée par la conseillère Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche madame Caroline Fecteau en remplacement saisonnier de madame Mathilde Grenier Tremblay au poste d'entretien ménager du Centre culturel selon l'entente intervenue entre les parties.

LE CANADA EN FÊTE

138-06-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

- Que le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la municipalité et Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la réalisation d'une cérémonie protocolaire et d'activités familiales le 1 juillet 2023.
- Que la municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention.
- Que madame Sonia Tardif, directrice générale /greffière trésorière et/ou madame Andréa Gosselin, mairesse soient autorisées à conclure l'accord au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

EMBAUCHE DES ENTRAÎNEURS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES DE LA SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention de l'URLS par la municipalité pour un montant total de 750.00\$ destiné à l'embauche d'entraîneurs pour diriger les activités sportives de balle molle, dek hockey et de soccer ;

139-06-23

Proposé par le conseiller M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche les entraîneurs suivants pour un montant de 250.00\$ chacun : madame Geneviève Breton pour la balle molle, madame Catherine Dion pour le dek hockey et madame Pascale Fleury pour le soccer selon l'entente intervenue entre les parties.

DIVERS

A) INVESTISSEMENT ÉOLIEN

Les membres du conseil sont tous d'accord pour participer au projet d'investissement éolien de la MRC des Appalaches et de la MRC des Érables.

B) MOT DE REMERCIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN D'IRLANDE POUR LE SOUPER DU 2 JUIN 2023

Le conseil municipal demande qu'un mot de remerciement soit transmis à la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande.

LEVÉE DE LA SÉANCE

140-06-23

Proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h50.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andréa Gosselin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andréa Gosselin, mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif
Directrice générale et greffière -trésorière